

Règlement de fonctionnement

Dossier unique de demande de modes d'accueil du jeune enfant sur Saint Jean de Luz

Préambule

La recherche d'un mode d'accueil adapté aux besoins de l'enfant et des parents constitue une démarche importante. La Petite Enfance est une période primordiale dans la construction de la personnalité de l'enfant.

La ville de Saint Jean de Luz s'engage non seulement pour répondre aux besoins d'accueil des parents mais également pour offrir aux enfants les meilleures chances de réussite pour un accueil de qualité. A ce titre, elle propose, avec l'ensemble de ses partenaires, des formules d'accueil collectif et/ou individuel et un relais petite enfance destiné à faciliter et à accompagner l'accueil des enfants au domicile des assistantes agréées indépendantes.

Le dossier de préinscription unique en structures d'accueil.

Déposer une demande :

Le formulaire est en ligne sur le site de la ville :

<https://www.saintjeandeluz.fr/fr/vie-quotidienne/famille-et-scolarité/petite-enfance/les-modes-daccueil-pour-les-0-6ans/pre-inscription-structure-accueil-petite-enfance/>

Une fois saisi, le formulaire est envoyé automatiquement à la coordinatrice petite enfance qui enregistre la demande.

Il appartient aux parents de prendre contact avec la coordinatrice en cas de changement par rapport à la demande initiale : date d'accueil, choix, horaires, lieu de résidence. Une mise à jour sera faite régulièrement notamment par rapport au lieu de résidence.

La liste d'attente

Fonctionnement de la liste d'attente

Une mise à jour sera faite régulièrement par mail afin de valider la préinscription en liste d'attente. Les familles en liste d'attente seront contactées en fonction des disponibilités des structures.

En cas d'absence de réponse de la famille, le dossier ne sera plus sur la liste d'attente.

Critères d'admission :

- Les disponibilités de la structure
- Le lieu de résidence : Saint Jean de Luz
- Les enfants dont les parents sont commerçants, artisans ou profession libérale sur la commune (pour le multi accueil uniquement)
- La date de dépôt du dossier
- La situation de handicap ou de vulnérabilité

Disponibilités des structures

- Pour chaque place attribuée, les familles seront prévenues par la structure
- Les parents doivent au plus vite confirmer la préinscription de leur enfant auprès de la responsable de la structure concernée afin qu'elle puisse procéder à l'inscription.
- En l'absence de réponse, dans le délai imparti, la place réservée est à nouveau disponible et proposée à une autre famille sur liste d'attente.

Sur demande des familles, le Relais Petite Enfance met à disposition des listes d'assistants (es) maternels (les) sur les communes de Saint-Jean-de-Luz, Ascain, Ciboure, Guéthary, Ahetze et Arbonne.